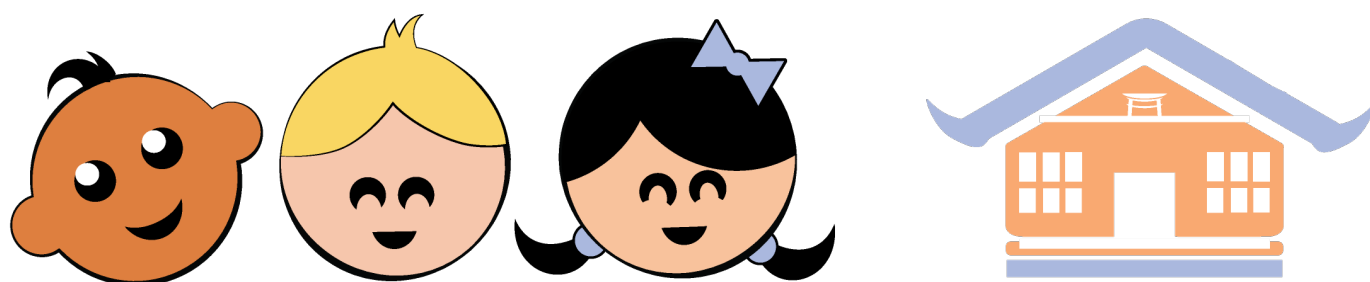


Micro-crèche
« Les Petits Nakamas »
Projet d'établissement



M i c r o - C r è c h e

Les **P**etits **N**akamas

G r a n d i r E n s e m b l e

TEXTES REGLEMENTAIRES

Article R2324-29 du code de la santé publique

Modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 11

Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui comprend les éléments suivants :

1° Un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;

2° Un projet social, précisant notamment les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'article L. 214-2 et de l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles ;

3° Les prestations d'accueil proposées, en précisant notamment les durées et les rythmes d'accueil ;

4° Le cas échéant, les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ;

5° La présentation des compétences professionnelles mobilisées ;

6° Pour les services d'accueil familial, les modalités de formation continue des assistantes maternelles, du soutien professionnel qui leur est apporté et du suivi des enfants au domicile de celles-ci ;

7° La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service ;

8° Les modalités des relations avec les organismes extérieurs.

Article L214-2 du code de l'action sociale et des familles

Il peut être établi, dans toutes les communes, un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de six ans. Ce schéma, élaboré en concertation avec les associations et organismes concernés sur les orientations générales, adopté par le conseil municipal :

1° Fait l'inventaire des équipements, services et modes d'accueil de toute nature existant pour l'accueil des enfants de moins de six ans, y compris les places d'école maternelle ;

2° Recense l'état et la nature des besoins en ce domaine pour sa durée d'application ;

3° Précise les perspectives de développement ou de redéploiement des équipements et services pour la petite enfance qui apparaissent nécessaires, ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées par la commune.

Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.

Article L214-7 du code de l'action sociale et des familles

Modifié par LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 30

Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Un décret définit les modalités d'application du présent article.

SOMMAIRE

Introduction	5
Présentation de la Structure	6
Projet éducatif	8
Projet social	14
Prestations d'accueil proposées	16
Accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique	17
Compétences professionnelles mobilisées	18
Place des familles et participation à la vie de l'établissement	20
Organismes extérieurs	21
Projet pédagogique	22
Conclusion	25

INTRODUCTION

Titulaire d'un DEAMP (Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique) obtenu en 2012, j'ai travaillé durant 7 ans dans un établissement accueillant des enfants polyhandicapés.

Côtoyer des enfants et veiller à leur offrir les conditions les plus propices à leur bon développement est ce qui me motive au quotidien dans mon métier et guide ma pratique.

Jeune papa, ma femme et moi avons découvert les difficultés relatives à la garde d'enfant dans les alentours de notre lieu d'habitation.

C'est donc naturellement dans le secteur de la petite enfance que l'envie de créer mon entreprise s'est peu à peu imposée, attiré par le développement et la gestion d'une structure de proximité.

De part mon diplôme et mon métier j'ai pu acquérir une expérience solide sur les besoins des enfants, le fonctionnement d'un établissement mais aussi sur le travail des professionnel(le)s intervenants auprès des enfants.

Je souhaite que ma structure apporte aux enfants un environnement épanouissant et sécurisant dans lequel ils pourront expérimenter et grandir.

Cet environnement doit également être propice à l'épanouissement des professionnel(le)s, et je compte veiller à leur permettre de travailler dans de bonnes conditions de travail.

D'expérience, je sais que l'épanouissement des uns ne pourra se faire sans l'épanouissement des autres.

Par le biais de mon métier, j'ai découvert la psychomotricité et j'ai pu observer les bienfaits que cette approche pouvait apporter à des enfants porteurs de polyhandicaps.

Dans le cadre de la micro-crèche, cette approche permettra de manière ludique de soutenir le développement psychomoteur des enfants et d'avoir un rôle de prévention dans le repérage d'éventuels retards ou difficultés.

Le projet d'établissement de la micro-crèche « Les Petits Nakamas », s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser l'épanouissement psychomoteur, affectif et intellectuel de celui-ci : faire du séjour de l'enfant au sein de la structure une expérience positive sur laquelle il peut se construire.

Le principe est de proposer une structure permettant de répondre à des besoins en accueil variés (réguliers, occasionnels, temps plein et temps partiel) pour un large public d'enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée en maternelle.

C'est un outil de travail pour la pratique professionnelle spécifique à la Petite Enfance ou à l'Enfance, qui sert de base et donne du sens aux actions professionnelles. Il est consultable par tous afin de prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnel(le)s travaillent et accueillent les enfants. Ce projet sera retravaillé et approfondi avec l'équipe et le référent(e) technique.

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun. Ces écrits garantissent ainsi aux enfants de la micro-crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif le bien-être des enfants.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Dix enfants seront accueillis chaque jour, à temps plein ou temps partiel, en fonction des places disponibles, pendant les heures d'ouvertures de la micro-crèche. Ils ont entre 10 semaines et 3 ans.

La micro-crèche se situera au 2 rue des Coquelicots à Savigny sur Orge. Le local a une superficie de 114 m² au sol comprenant une zone d'accueil, un lieu de vie, un office de mise à température, un dortoir et une zone de change. Le côté rue que vous pouvez voir ci-dessous sera bientôt équipé d'ouvertures.

L'amplitude horaire de la micro-crèche s'étend de 8h00 à 18h30 du lundi au vendredi inclus, à l'exception des jours fériés, des cinq semaines de fermetures annuelles et des six journées pédagogiques par an pour former le personnel.

Aujourd'hui, les micro-crèches sont, en plus, d'être un mode de garde à part entière, un lieu d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants. Il est nécessaire de prendre en compte l'environnement dans lequel évolue l'enfant : sa famille, son lieu de vie à la micro-crèche, sa place dans le groupe et le groupe lui-même. Le projet s'articule autour de différents objectifs :

- Accueillir l'enfant dans le groupe, l'accompagner dans sa découverte du monde
- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie, en partenariat étroit avec la famille
- Assurer sa sécurité physique et affective
- Créer une relation de confiance avec la famille

Ces objectifs font l'objet d'un travail en équipe constant pour assurer un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille. L'équipe mettra en œuvre les moyens matériels, spatiaux, éducatifs et pédagogiques nécessaires pour atteindre ces objectifs.

PROJET EDUCATIF

Notre souhait est de permettre à chaque enfant de pouvoir intégrer un autre lieu que la maison, qu'il pourrait s'approprier et où il pourra découvrir la collectivité en évitant une rupture trop brutale avec le milieu familial.

La micro-crèche permet un accueil collectif personnalisé. L'enfant est encadré par une professionnelle en petit groupe dans un cadre collectif.

Une confiance mutuelle parents/professionnel(le)s est nécessaire au fonctionnement harmonieux de la structure. Pour cela nous insistons sur l'importance de la communication, l'échange, la rencontre, la collaboration, l'écoute, le respect du lieu et des personnes présentes.

Le projet éducatif se déroule autour de 5 axes qui seront détaillés ci-dessous :

- 1- L'ACCUEIL
- 2- LE SOIN
- 3- LE DEVELOPPEMENT
- 4- L'EVEIL
- 5- LE BIEN ETRE

1. L'accueil.

L'arrivée de l'enfant.

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est important. En effet, il s'agit d'un moment crucial : pour le parent, qui peut se sentir inquiet, culpabilisé par l'obligation de laisser son enfant ; et pour l'enfant, pour qui ce changement est vécu comme une rupture affective et sociale.

Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc de contribuer à la sécurité affective de l'enfant et de favoriser la séparation.

- L'entretien d'accueil permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et de la relation parent/enfant. Il est l'occasion de présenter, la vie à la micro-crèche et de faire visiter les locaux. En outre, il est important d'avoir préparé l'entrée en faisant une place à l'enfant : porte manteau, casier, cahier de liaison...
- Une période d'adaptation est souhaitée afin de mettre en place une séparation progressive correspondant aux capacités psychiques de l'enfant afin de lui permettre d'avoir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective. Pour cela une professionnelle se rend disponible les premiers jours de présence de l'enfant de façon à ce qu'il ait un repère au départ, pour ensuite s'ouvrir à l'ensemble des professionnelles et du groupe d'enfants et leur être présenté.

L'accueil au quotidien.

La relation triangulaire parents/enfant/professionnel(le)s se joue chaque jour d'où l'importance des moments de transmission. Par ces échanges quotidiens les professionnel(le)s pourront apprécier, analyser le comportement de chaque enfant.

Par ailleurs, il nous semble important d'échanger avec les parents autour des difficultés ou des progrès de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

- Lors de l'accueil du matin, le professionnel se rendra disponible pour retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permettant la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.
- Le professionnel écoutera les demandes particulières des parents et analysera si ces demandes sont compatibles avec la vie en collectivité, de façon à rendre une réponse. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'implique pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les particularités. En outre, nous serons vigilants à ne pas nous substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.
- Les informations notées seront recueillies dans le cahier de liaison puis partagées avec les autres professionnel(le)s du secteur.
- Le professionnel sera également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au milieu du groupe.
- En fin de journée, les parents apprécieront un compte-rendu de la manière dont se sera déroulée la journée de leur enfant. Il est important qu'ils nous perçoivent comme des partenaires actifs, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant afin d'instaurer un climat de confiance et de solidarité.
- Pour un bon déroulement de la journée : tant pour le bien-être des enfants et le respect de leurs activités, nous demanderons aux parents de respecter des plages horaires pour l'arrivée et le départ des enfants (cf. le règlement intérieur).

2. Le soin

Les soins corporels.

Au même titre que se nourrir, dormir, respirer, l'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne.

L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant sur ce qu'il va se passer.

L'organisation du temps de change doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant. Il est donc important de préparer le soin : recueillir les informations concernant l'enfant, sortir le matériel adéquat afin de ne pas morceler la prise en charge.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé, etc.

Lorsque l'enfant marche nous l'inviterons à se rendre volontairement dans la salle de change. Nous le solliciterons pour qu'il participe à la préparation du matériel : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, se munir d'une serviette et d'un gant. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Pour finir, nous souhaitons faire du temps de change, un moment de communication et d'échange individualisé, de bien-être et de plaisir partagé

Le change et la propreté.

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

L'équipe sera entièrement dédiée à l'écoute de la demande de l'enfant et des parents. Les professionnel(le)s tiendront compte de la maturité de l'enfant et favoriseront le dialogue auprès des parents demandeurs.

Le change des bébés est un moment de communication et d'échange individualisé privilégié, de bien-être, de plaisir partagé qui permet également à l'enfant de découvrir son corps.

L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents :

- Lorsque les enfants portent encore une couche pendant la journée mais qu'ils commencent à être demandeur du pot, nous le leur proposons lors des temps de change et restons à l'écoute de leur demande. En revanche, nous ne les installons pas systématiquement sur le pot, ni à heures fixes.
- Quand ils ne portent plus de couches et qu'ils commencent à en faire la demande d'eux-mêmes, nous les accompagnons et les aidons à se déshabiller lorsqu'ils n'y parviennent pas seuls. Au début, des points de repères sont établis dans la journée : après le repas, après la sieste ; et puis, au fur et à mesure qu'ils deviennent autonomes, ils gèrent de plus en plus leurs allés et venus aux toilettes.

Lorsque la propreté est en cours d'acquisition, des incidents sont inévitables. Nous mettrons des mots sur ce qu'il vient de se produire et rappelons à l'enfant qu'il est important de demander à l'adulte lorsqu'il ressent l'envie d'aller aux toilettes.

Les besoins alimentaires.

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir. La conduite alimentaire et les choix de l'enfant se construisent par les parents, l'institution (crèche, école...) et l'environnement.

Nous ferons appel à la société Elixir pour la proposition des menus et la livraison des repas. La livraison se fera quotidiennement pour le lendemain par liaison froide. Les denrées seront immédiatement stockées à la bonne température.

Nous respecterons les besoins alimentaires et nutritionnels du jeune enfant tout en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition). De plus, nous travaillerons en étroite collaboration avec notre traiteur et une diététicienne.

En cas de régimes alimentaire particulier (allergie, intolérance, sans porc, etc.), nous mettrons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec les familles et leur médecin traitant. Les PAI seront également validés par le médecin intervenant dans la structure.

Nous suivrons également l'évolution des introductions des aliments, qui reste sous la responsabilité des parents.

Nous réaliserons régulièrement en interne, de la pâtisserie avec la participation des enfants qui sera ensuite servie au goûter.

Nous tenons à créer un environnement paisible et une ambiance détendue et conviviale pendant les repas, c'est un temps très important à la micro-crèche qui permet au groupe d'enfants de se retrouver.

Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter. Les enfants devront rester assis, parler doucement et comprendre que le repas est un moment où le jeu n'a pas sa place.

Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, nous mettrons en place des rituels :

- Prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table.
- Lavage des mains.
- Regroupement des enfants.
- Installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur.

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés. C'est pourquoi ils nous semblent important qu'ils boivent leurs biberons dans les bras afin de leur apporter une sécurité physique et affective.

En outre, lorsqu'ils passeront à la diversification ils mangeront dans des transats, tandis que ceux qui se tiennent assis pourront manger sur des chaises. Lorsqu'un enfant commence à manger seul, le professionnel lui présentera deux cuillères afin que l'adulte puisse l'aider.

Les moyens et les plus grands, déjà plus autonomes, mangeront autour de tables favorisant la convivialité.

Lors du service nous présenterons et nommerons les aliments. Il nous semble important que les enfants goûtent de tout sans les inciter à tout manger, ni les forcer.

La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant nous essayerons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour leur laver les mains et la bouche, puis aller jouer.

Le sommeil

Dormir est un besoin vital et il est essentiel chez le jeune enfant car il est réparateur, autant que constructeur. Au même titre que les repas, les siestes sont déterminantes pour la journée de l'enfant.

C'est pourquoi, nous lui attachons une grande importance puisqu'en effet le sommeil est indispensable à l'enfant pour son développement et son bien-être.

Notre rôle sera donc de... :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir de l'entretien d'accueil et des transmissions.
- Connaître ses rituels d'endormissement (doudou, tétine...)
- Adapter le couchage : lit à barreaux ou couchette.
- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide.
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères. Mise en place de temps calme.
- Détacher si besoin une professionnelle au moment de l'endormissement pour rassurer et empêcher que les enfants se réveillent mutuellement.
- Surveiller le réveil.

- Noter sur le cahier de transmission pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil.

En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle.

3. Le développement

La verbalisation

Les professionnel(le)s cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent. La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris.

En outre, nous avons le souhait d'accompagner la parole à une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettrons à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui et nous lui parlerons doucement et calmement.

Lorsqu'il sera nécessaire de remettre un cadre et ses limites, nous opterons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

L'autonomie

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement pour son devenir. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

4. L'éveil

La crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des activités variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de son individualité et personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Toutes les actions de la journée sont sources d'activité. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux... Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement, un espace lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Les professionnel(le)s proposeront une diversité d'activités poursuivant un objectif pédagogique, adapté à chaque stade de leur développement.

5. Le bien être

Le bien-être des enfants et de manière plus large des parents et des membres de l'équipe doit être une priorité.

La mise en place d'une organisation simple et comprise par tous :

- les actions en faveur de la diminution du turn over et des arrêts maladies des salariés
- une communication et une écoute des besoins de chacun
- un aménagement adapté de la structure pour tous
- un projet pédagogique riche et stimulant

Toutes ces actions permettront d'instaurer un climat apaisé et de confiance entre les enfants, les parents et les professionnel(le)s.

Cette ambiance sera le moteur pour créer le bien être de l'enfant.

PROJET SOCIAL

1. Intégration dans l'environnement social

Notre objectif est de répondre aux besoins de modes de garde par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire sélectionné. Et donner ainsi une dimension de relais entre les familles, les professionnel(le)s.

Les familles accueillies proviendront de milieux socio-économiques et culturels différents : il sera donc impératif d'individualiser l'accueil des parents et de leur(s) enfant(s) dans le respect de chacun.

La micro-crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille dans le respect de chacun. La structure sera ouverte à toutes les familles de la commune (dans la limite des places disponibles) et des communes aux alentours, quels que soient leurs revenus et leurs activités.

La micro-crèche « Les Petits Nakamas » se situe dans la commune de Savigny sur Orge.

2. Modalité d'accueil des familles en situation d'insertion

Conformément à la réglementation en vigueur (article L214-2 et article L214-7 du code de la santé publique) la structure proposera aux familles en situation d'insertion sociale de bénéficier d'une place en micro-crèche.

Ainsi 10% de la capacité d'accueil sera réservée en priorité à ces familles, soit 1 place. Les modalités d'inscriptions sont identiques aux autres familles.

Un effort financier sera réalisé par la structure pour permettre l'accueil effectif de la famille.

Un tarif social de 4.5€ par heure sera appliqué en lieu et place de la grille tarifaire.

Le coût net pour la famille après déduction de la PAJE et du crédit d'impôt sera ramené à 0.3375€ par heure.

Les parents en recherche d'une formation en entreprise ou d'un stage seront aiguillés vers les entreprises partenaires de la micro-crèche.

PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

La structure accueille les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans (entrée en maternelle), en priorité les enfants non scolarisés, et dont les parents travaillent et/ou résident à Savigny sur Orge ou dans les villes limitrophes.

La capacité d'accueil maximale par établissement selon l'autorisation d'ouverture du Président du conseil départemental est de 10 enfants, ce nombre peut être porté à 11 enfants simultanément aux conditions inscrites dans le code de la santé publique.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par une professionnelle pour 4 enfants présents et 2 professionnelles au-delà de 4 enfants accueillis. Au quotidien, l'encadrement est assuré par deux professionnelles minimum à chaque instant.

La structure assure un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, sur la base de temps plein ou partiel, en fonction des besoins de chaque famille.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

L'accueil occasionnel est possible uniquement pour les familles déjà inscrites à la micro-crèche et qui souhaitent ajouter des jours de garde non prévus au contrat. Cet accueil sera possible dans la limite des places disponibles.

L'accueil d'urgence correspond à des situations particulières et une priorité d'accueil évaluée par le responsable.

La structure est fermée 5 semaines par an en période de vacances scolaires : une semaine fin décembre, une semaine pendant les vacances de Pâques et les trois dernières semaines d'août.

La micro-crèche sera également fermée les jours fériés sans que cela entraîne une déduction sur la facturation.

La micro-crèche pourra être fermée un maximum de 6 jours par an, pour rénovation, petits travaux ou formation du personnel. Les dates pour ces journées de fermeture seront communiquées le plus tôt possible aux familles, et elles ne seront pas déductibles de la facturation.

ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU UNE MALADIE CHRONIQUE

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants dès lors que leur handicap permette au personnel d'assurer l'encadrement des autres enfants et qu'il n'ait pas à pratiquer de soins spécifiques nécessitant par exemple la prise de médicament.

Un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, l'Éducatrice de Jeunes Enfants et le médecin traitant.

10% de la capacité d'accueil, soit 1 place, sera réservée en priorité à un enfant porteur d'un handicap ne nécessitant pas d'actes médicaux au quotidien, tel que l'alimentation par gastrotomie, des troubles de la déglutition ou encore l'administration de traitement demandant des connaissances médicales avancées (stabilisation d'épilepsie, trouble du sommeil ou du comportement).

Accueillir un enfant porteur de handicap lui permet de tisser des liens sociaux aux travers d'interactions avec les autres enfants et des professionnel(le)s.

Il permet également à ces mêmes enfants de prendre conscience de leur singularité et de comprendre que certains d'entre eux ne sont pas en capacité, parfois de manière temporaire, de faire les mêmes choses qu'eux et comme ils le font.

Porteur de handicap ou non, les besoins des enfants sont identiques et les actes de la vie quotidienne seront adaptés si nécessaire. Un travail d'autonomie sur le temps de repas ainsi que sur les temps de change pourra être mis en place.

Dans la mesure de ses capacités en devenir, l'enfant pourra profiter de l'ensemble de l'équipement de la structure et des activités proposées qui seront au besoin adaptées par les professionnel(le)s de la structure et les intervenants extérieurs. Ces derniers seront bien entendus sensibilisés au handicap en général voir à la pathologie selon l'enfant accueilli.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

Nous nous devons de respecter quelques règles de déontologie.

- Nous sommes tenus par le secret professionnel : il couvre non seulement ce qui a été confié, mais aussi ce qui a été vu, lu, entendu, constaté ou compris. De plus le secret professionnel s'impose dans les conditions établies par la loi.
- L'équipe est garante du respect du projet pédagogique et du bon fonctionnement quotidien de la micro-crèche. Elle s'assure que les besoins des enfants sont satisfaits et que les principes et valeurs énoncées plus haut sont respectés.

Les professionnel(le)s ont des compétences, des connaissances générales sur le jeune enfant, compte tenu de leur formation et de leur expérience.

- L'équipe se rencontre lors des réunions d'équipe et d'analyse de la pratique dans le but de faire une mise au point des projets d'équipe, veiller au bon fonctionnement, débloquer des situations difficiles... Cette réflexion commune permet d'instaurer une cohérence dans notre pratique auprès du groupe d'enfants.
- Respecter le rôle de chacune en fonction de sa profession et du profil de poste.
- Respecter l'éducation des parents, sans émettre de jugement de valeurs.

Le gérant

Il sera en charge de la gestion de la structure au sens large et travaillera en étroite collaboration avec le référent(e) technique pour veiller au bon fonctionnement de la micro-crèche et s'assurer que les objectifs du projet pédagogique et du projet éducatif soient bien mis en place. Le gérant aura en charge la gestion financière, administrative et RH de la structure.

Le référent(e) technique/directeur(trice)

Il sera diplômé comme Educateur de jeunes enfants. Il sera chargé du suivi technique de la micro-crèche et travaillera à temps plein. A ce titre, il sera garant du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien. Il s'assurera que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant. Il assurera l'encadrement et l'animation de l'équipe.

Il proposera des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Il régulera le travail hebdomadaire et s'assurera des tâches réalisées.

Il sera un appui pour l'équipe et pour les parents. De par son expertise éducative, il pourra conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe parents. Il sera l'interlocuteur privilégié pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en micro-crèche ou à la maison. Il pourra mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnel(le)s.

L'équipe éducative

L'équipe sera composée de trois professionnel(le)s de la petite enfance dont 2 CAP Petite Enfance à temps partiels. Ils proposeront un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications.

Les professionnel(le)s encadrant(e)s seront là pour répondre aux questionnements, inquiétudes, interrogations des parents. En cas de doute, l'équipe éducative s'attachera à renvoyer, si le besoin s'en fait sentir, les parents vers le directeur(trice)(trice)/réfèrent(e)(e) technique (Educateur de jeunes enfants), plus spécialisé dans les questions relatives à la petite enfance en ce qui concerne la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant, les différents changements de rythme qui peuvent inquiéter les parents.

Les intervenants extérieurs professionnel(le)s de santé

Un médecin réfèrent est rattaché à la micro-crèche

L'équipe pourra également s'appuyer sur les compétences de professionnel(le)s non salarié de la structure. L'association Crèche Entreprendre, dont la micro-crèche est adhérente, met à disposition des équipes : un Pédiatre Allergologue, une Psychologue, une Infirmière, une diététicienne et des EJE.

Cette équipe externe assure une fonction support pour l'équipe de la micro-crèche en partageant l'ensemble de leurs connaissances à travers des formations et des échanges réguliers.

Les autres intervenants extérieurs

L'équipe pourra s'appuyer sur les compétences d'une psychomotricienne, d'un intervenant en anglais interviendra à terme pour la mise en place d'atelier en langue étrangère, etc.

PLACE DES FAMILLES ET PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Lors de la préinscription, les parents seront invités à visiter la micro-crèche ; puis pendant une période d'adaptation, leur présence sera nécessaire auprès de leur enfant. Nous avons le souhait d'associer les parents à la vie de la micro-crèche en les informant au moyen d'un journal de la micro-crèche édité chaque mois, d'articles sur le site internet, de lettres d'informations, de panneaux d'informations, photos...

Par ailleurs, les parents seront invités à s'investir dans la vie de la micro-crèche par le biais d'une participation active (sortie, atelier, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités). Ceci afin de favoriser un lien parents/professionnelles ou même entre parents.

Les parents seront régulièrement invités à des ateliers mis en place par les équipes. Ils pourront réellement être des personnes ressources, forces de proposition : si certains parents le souhaitent, et en accord avec l'équipe, ils pourront eux même organiser des ateliers (contes, chansons, peinture, motricité.... La liste est longue !). Toute participation et toute personne motivée sera la bienvenue.

Les parents se verront proposer des sorties pour accompagner un petit groupe d'enfants à la médiathèque... Les moments importants de l'année comme Noël, le carnaval, la fête de l'été... pourront être partagés avec les familles.

Des réunions thématiques de réflexions animées par le directeur(trice) de la structure seront mises en place. Ces dernières permettent aux parents d'échanger autour de thèmes : apprentissage de la propreté, limites et autorité, la rentrée scolaire, l'agressivité de l'enfant, etc.

Nous souhaitons que notre micro-crèche soit un véritable lieu de soutien à la parentalité, de partage d'observations, d'information et de relais.

Les parents pourront y chercher écoute, appui et conseil auprès de nos professionnel(le)s de la petite enfance.

Nous proposons la mise en place de moyens pour répondre à ces attentes et offrir aux parents la possibilité d'accompagner leurs enfants dans leurs premiers pas tout en maintenant le lien entre la maison et la micro-crèche :

⇒ L'information : concernant la vie de l'enfant à la micro-crèche à travers le cahier de vie, outil de communication entre l'équipe et la famille (ex : besoins alimentaires, soins, jeux, activités, réactions particulières de l'enfant...). Par ailleurs, un planning hebdomadaire d'activités pourra être consulté par les parents à l'entrée de la micro-crèche à titre d'information.

⇒ La participation : des parents à la vie de la micro-crèche leur donnant l'occasion de voir leur enfant évolué autrement que dans le cadre familial : accompagnement lors de sorties organisées, d'un pique-nique, d'ateliers partage de moments festifs (fête de fin d'année, carnaval...)

⇒ Le suivi pédagogique : les parents seront conviés à deux rendez-vous dans l'année pour faire le point avec les professionnel(le)s sur l'adaptation de leur enfant (1^{ère} partie de l'année) et pour discuter des perspectives de l'année suivante (fin d'année).

Des réunions d'échanges entre parents et professionnel(le)s pourront être mises en place ponctuellement à l'initiative de l'équipe sur des thèmes variés tels que l'apprentissage de l'autonomie de la propreté.

ORGANISMES EXTERIEURES

La réussite de notre projet au quotidien repose tant sur la qualité que sur l'intérêt pédagogique des services offerts aux enfants.

Notre projet réside donc aussi dans les moyens mis en place pour faire bénéficier les enfants des ressources de l'environnement extérieur, et notamment concernant :

⇒ L'environnement proche: L'objectif est de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles.

Exemples : Exploration sensorielle à travers la découverte d'un milieu naturel proche, visite d'une boulangerie, du marché, exploration d'une bibliothèque, participation à un spectacle en période de Noël, jardinage, etc. Ces activités doivent être organisées avec un petit effectif d'enfants et encadrées avec l'aide de parents accompagnateurs.

⇒ Les partenariats à développer : Associations locales, centres sociaux et services culturels, afin de découvrir des expositions et de participer à des ateliers de création. Intervention de professionnel(le)s de la musique ou de langues étrangères afin de familiariser les enfants à des choses nouvelles.

1. Caisse d'allocations familiales

Les familles seront invitées à se rapprocher de la CAF pour toute démarche concernant la prise en charge financière de la micro-crèche et le versement d'aide sociale.

2. Protection maternelle et infantile

Les centres de PMI fournissent un accueil et des conseils pour les jeunes parents. Les familles seront aiguillées vers le centre le plus proche pour toute demande liée au développement de l'enfant, à la vaccination et aux maladies infantiles. La PMI aura un rôle, pour la micro-crèche, de suivi, d'accompagnement et de contrôle.

3. Crèche Entreprendre

L'association Crèche Entreprendre intervient sur demande dans un ensemble de domaines et notamment sur la formation des équipes et la mise en place d'activités pour les enfants.

PROJET PEDAGOGIQUE

Dans cette partie, nous allons vous présenter dans les grandes lignes le projet pédagogique qui sera mis en place dans la micro-crèche. Afin de se positionner au plus près des besoins de l'enfant, des préoccupations éducatives des parents ou de l'équipe, le projet pédagogique n'est pas figé.

Il sera revu en détails avec le futur Directeur(trice) / Référent(e) technique dès son recrutement et il évoluera avec le temps, le personnel encadrant, les enfants accueillis. Les équipes sont amenées à remettre régulièrement leurs pratiques en question.

Le nombre d'enfants accueillis dans la micro-crèche nous permettra la prise en charge de chaque enfant en tant qu'individu à part entière, avec son histoire de vie familiale, culturelle et son potentiel : rythme, besoins, compétences, possibilités, rituels, avec son propre caractère, son tempérament, son degré de compréhension et d'acquisition.

Parce que les premières années de la vie de l'enfant sont les plus importantes (années formatrices et déterminantes pour le développement émotionnel et intellectuel), il s'agit avant tout pour l'équipe de préserver le bien-être de l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir pleinement dans ce lieu collectif différent de la cellule familiale.

Ainsi, le projet pédagogique se fondera sur 3 objectifs fondamentaux :

Veiller à la santé, la sécurité et le bien-être des enfants en :

- aménageant un espace d'accueil sécurisant
- facilitant le repérage de l'enfant dans l'espace et le temps
- respectant le rythme de chaque enfant (sommeil, repas...)

Favoriser les premières séparations, la socialisation et l'éveil des enfants par :

- l'apprentissage des règles de vie en collectivité
- un travail sur l'acquisition de l'autonomie
- le développement d'activités variées de motricité et de découverte

Accompagner les parents dans leur mission éducative et leur permettre de concilier vie professionnelle et familiale par :

- un temps d'accueil et une écoute adaptés aux besoins
- le maintien du lien parent-enfant à travers la parole échangée avec l'enfant
- des possibilités de rencontres entre les parents lors de réunions d'information et moments festifs

Les projets d'actions :

Autonomie par le jeu :

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, motricité...

Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

Autonomie au quotidien :

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, brossage des dents après le repas pour les plus grands, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts...

Habillage : Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soit à leur disposition. Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires, apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il se sent prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.

Alimentation : Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre, même s'il ne maîtrise pas encore leurs gestes.
Pour les plus grands, nous les invitons à débarrasser leur assiette et couverts.

Propreté : Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes ou au pot à la demande de l'enfant.

Le langage des signes

Nous pratiquerons, grâce à un professionnel de l'équipe formé, le langage des signes auprès des enfants au quotidien. Cette méthode ne sera pas mise en place pour remplacer la parole mais pour la compléter. Les enfants qui ne parleront pas, ou qui ne le souhaiteront pas, pourront alors s'exprimer en signe.

Nous l'utiliserons pour des mots simples et de tous les jours. Par exemple pour accompagner une histoire ou une chanson, dire bonjour, au revoir, manger, dormir, jouer, etc. Plus de 200 signes seront utilisés auprès des enfants.

D'après l'expertise de Crèche Entreprendre sur cette méthode, le retour des parents est très positif et bien accepté. Ils nous rapportent que les enfants signent chez eux. Pour aider les familles à entretenir ce projet, la directrice organisera une à deux fois par mois des ateliers avec les parents pour leur enseigner les signes. Ces ateliers rencontrent beaucoup de succès.

Activités proposées aux différents âges :

Pour les petits : Les tapis et autres coins douillets permettent aux jeunes enfants de se mouvoir à leurs rythmes. Les tapis d'éveil, mobiles et livres en tissu stimulent leurs sens et leur permettent de faire leurs premières expériences, accompagnées par l'adulte.

Pour les moyens : Les enfants à cet âge sont curieux, déménagent leur espace. Ils explorent et expérimentent leur environnement au travers de jeux tenus à disposition de l'enfant. Ils choisissent librement leur support de jeu. Par ailleurs l'aménagement de l'espace permet aux enfants de passer librement et à leur rythme d'un jeu à un autre.

Des activités dites plus cadrées sont mises en place : pâte à modeler, peinture, jeux de transvasement. Celles-ci permettent à l'enfant d'expérimenter des matières et d'entretenir leur créativité.

Des contes sensoriels qui pourront concerner tous les enfants seront organisés. Il s'agit de raconter une histoire en utilisant un panel d'objets en lien avec un sens : ventilateur, glaçons, épices, bruitages...

Des activités seront à la disposition des enfants sous forme de petit plateau que l'enfant pourra aller chercher à tout moment pour satisfaire son besoin. Ces activités pourront être faites à la fois seul pour développer leur autonomie ou en groupe afin de favoriser l'apprentissage de la collectivité.

Pour les grands : Des activités adaptées à leur âge seront également à la disposition des enfants sous forme de petit plateau.

Par ailleurs, l'espace est aménagé de petits coins « jeux libres », parmi eux les jeux symboliques (coin cuisine, motricité, piscine à balles) entretenant la créativité, l'imagination, les interactions, l'imitation et la communication verbale. Répartir les enfants en petits groupes facilite les contacts entre eux et leur donne la possibilité de choisir l'activité qu'ils souhaitent faire et de passer de l'une à l'autre.

Nous serons pourvus d'une structure de motricité qui se situera dans le coin Eveil. Cette dernière et les jeux en extérieur favorisent le développement physique et participe à l'évolution harmonieuse des fonctions relationnelles et sensorielles de l'enfant.

Chaque matin nous nous retrouverons enfants/professionnel(le)s autour d'un temps chansons ou lecture consacré au plaisir de se retrouver. Les plus grands pourront remplir avec leur photo un tableau sur lequel figureront les présents et les absents.

Les chansons et les lectures reviendront lors des temps calmes pour permettre aux enfants de se repérer et se poser.

Partenariat et sorties extérieures envisagés.

Intervenants extérieurs.

- Anglais : un intervenant pourra animer des ateliers et des chansons en anglais avec les grands.
- Psychomotricité : Une psychomotricienne pourra intervenir auprès d'un groupe d'enfant au travers d'un atelier d'éveil sensoriel et de parcours moteurs pour les plus grands

Sorties de proximités envisagées.

Il s'agit d'activités qui seront réalisées aux alentours de la micro-crèche afin d'éveiller les enfants au monde extérieurs, de leurs faire découvrir d'autres endroits comme par exemple une promenade au parc ou une caserne de pompiers.

Un partenariat avec une maison de retraite sera envisagé afin de faire profiter aux enfants et aux résidents de la richesse des liens intergénérationnels.

Des sorties pourront être organisées à la médiathèque André Malraux avec un petit groupe de moyens et de grands, une fois par mois.

Les fêtes.

La fête de Noël, le carnaval, Halloween et une fête de fin d'année permettent à tous les parents et les enfants de se réunir avec les professionnel(le)s dans une ambiance festive, de partage et de convivialité.

Les ateliers parent/enfant

Ces ateliers proposent aux parents de participer à un atelier créatif ou moteur avec leurs enfants. Ils ont lieu en fin de journée et en petit comité.

Nous avons le souhait d'intégrer les parents dans la vie de la micro-crèche qui pourront par exemple venir présenter leur métier ou faire partager leurs passions, et ainsi multiplier les rencontres et les échanges entre parents et professionnel(le)s.

La mascotte

La micro-crèche aura sa mascotte. Une peluche présente en section qui partage les activités des enfants. Chaque week-end, une famille se porte volontaire pour accueillir la mascotte chez eux ou l'emmener en vacances.

Les familles jouent le jeu en prenant des photos de leurs aventures avec elle que nous mettons en scène et affichons dans la structure.

Un animal

La micro-crèche aura son animal de compagnie, à définir au moment de l'ouverture et avec les parents, afin d'offrir la possibilité aux enfants de découvrir un animal et de se familiariser avec lui.

Lorsque la séparation du matin n'est pas facile, les professionnel(le)s accompagnent l'enfant pour dire bonjour à l'animal. Ils pourront l'observer tout en s'apaisant.

L'animal pourra également être pris le week-end par les parents se portant volontaire.

CONCLUSION

Nous avons essayé de traduire dans ce projet ce que nous cherchons à mettre en œuvre pour l'ouverture de la structure en s'appuyant sur la méthodologie et la philosophie des micro-crèches membres de l'association Crèche Entreprendre.

Notre objectif principal est donc d'accueillir des enfants de la commune de Savigny sur Orge, âgés de 10 semaines jusqu'à leur scolarisation, dans un cadre sécurisé, adapté. Ils seront encadrés par des professionnel(le)s de la Petite Enfance qui mettront tout en œuvre pour répondre aux objectifs fixés au début de ce projet à savoir : ***le développement de l'enfant par l'autonomie, l'apprentissage et la découverte d'un accueil collectif de jeunes enfants.***

Notre objectif second, à travers ce projet, est de favoriser une adaptation la plus douce possible pour l'enfant et ces parents qui nous confient leur(s) enfant(s). C'est aussi accompagner au mieux chaque enfant dans sa particularité, sa singularité et sa quête d'autonomie. Chaque activité, qu'elle effectue au sein de la micro-crèche ou à l'extérieur n'aura de cesse d'aller dans ce sens.

Enfin, notre travail ne pourra se faire efficacement sans une collaboration étroite avec les parents, la CAF, la PMI et une grande confiance.

